

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE d'ALLONZIER-LA-CAILLE

Mardi 21 novembre 2023, 20 h

Accueil

Nous tenons tout d'abord à remercier les parents, les animateurs, les membres de la Mairie et les membres du bureau d'être présents à cette assemblée générale.

Nous profitons de cette réunion pour remercier très sincèrement l'ensemble des animateurs pour leur professionnalisme.

Nous remercions la municipalité d'Allonzier-la-Caille pour la mise à disposition des locaux, l'accès à l'ordinateur, la connexion internet et la subvention annuelle qui nous est accordée chaque année et qui est indispensable au bon fonctionnement de la garderie.

De plus, nous remercions la communauté de communes pour l'accès aux cours de récréation et à la salle Abécédaire.

Ordre du jour

1. Fonctionnement de la garderie pour les nouveaux adhérents
2. Rapport moral et financier
3. Déménagement
4. Avenir de l'association
5. Élection des membres du bureau

1. Fonctionnement de la garderie

L'équipe des animateurs :

Mariana Baillard : depuis septembre 2015

Laurence Miguet : depuis Sept 2011

Michèle Pernodet : depuis février 2019

Gaetan Aduayom : depuis septembre 2020

Christine Sage : depuis septembre 2021

Nadine Bidron : depuis septembre 2023

Chantal Bonnet : depuis novembre 2023

Murielle Venancio : en remplacement

Le Bureau :

Fanny Degenève : Présidente depuis le 2/6/2021 (élection lors de l'AG extra-ordinaire)

Caroline Gebus : Trésorière depuis 2014

Corinne Ribas : Secrétaire depuis 2014

Angélique Franchet : Créatrice et gestionnaire du logiciel depuis 2017

Règlement intérieur

Les horaires d'accueil : Matin 7h00 – 8h15. Soir : 16h30 -19h00.

La facturation se fait à la minute.

Le matin, nous demandons toujours aux parents de bien vouloir accompagner leur enfant jusqu'à la garderie et de les confier en mains propres aux animateurs. L'enfant a la possibilité d'apporter un petit-déjeuner le matin.

Les boîtes à goûter des enfants de l'école primaire peuvent être directement mises dans le cartable. Pour les élèves de maternelle, les boîtes doivent être déposées à la garderie le matin avant 8h45.

La garderie périscolaire ferme ses portes à 19h00, au-delà de cette heure, les enfants ne sont plus couverts par l'assurance et les animateurs non plus. Il est donc très important de respecter cet horaire mais aussi le travail des animateurs.

En cas de retard après 19h, merci de prévenir les animateurs au numéro de la garderie (tel : 04 50 46 82 51) et une prise en charge exceptionnelle vous sera facturée 20 € pour la première demi-heure. Ne pas contacter les membres du bureau par téléphone ou par mail car ils ne sont pas sur place. A noter qu'il y a toujours la présence de deux animatrices même pour un seul enfant.

Il est impératif de nous prévenir si vous récupérez ou faites récupérer vos enfants à la sortie des classes alors qu'ils ont été inscrits ; ou inversement. Merci de prévenir les animateurs exclusivement par téléphone au 04 50 46 82 51 (ne pas prévenir par mail). Si les parents viennent chercher les enfants au portail, il faut obligatoirement prévenir les animateurs.

Nous sommes très vigilants au comportement des familles vis-à-vis de la mise en application du règlement mais aussi sur le respect des enfants vis-à-vis des animateurs. Tout débordement sera noté et signalé aux parents. Au bout de 3 débordements, nous nous réservons le droit de ne plus accepter votre enfant à la garderie.

Un enfant de la fratrie, à partir de 12 ans, peut récupérer l'enfant à la garderie. Une dérogation est à réaliser sur notre site internet.

Nous poursuivons l'utilisation des Codes-Barres qui facilitent le travail des animateurs.

Les familles peuvent imprimer un nouveau code barre, en cas de perte, directement sur le site de la garderie.

2. Rapport moral et financier

Bilan des adhésions :

Pour l'année 2021-2022: il y a eu 98 familles et 144 enfants.

Pour l'année 2022-2023 les effectifs des écoles sont Maternelles : 82 et Primaires : 148.

Inscriptions à la garderie : 102 familles et 141 enfants.

Pour cette année 2023-2024 : les effectifs des écoles sont Maternelles : 88 et Primaires : 170.

Inscriptions à la garderie : 136 familles soit 183 enfants : ce qui correspond conc à une hausse du nombre d'adhérents.

Concernant l'année écoulée 2022/2023, les recettes de cet exercice s'élèvent à 75 090,32€. Les salaires et charges (charges sociales, mutuelle employeur) sont de 40 499€ et 25 349,60 € respectivement. Dans les dépenses, nous avons également 1 193,76€ de frais de médecine du travail; 790,84€ d'assurance; 1 051,03€ de frais d'hébergement du site internet et frais liés à la banque (e-banking, transactions); 287,69€ de frais divers (boîtes à gouter, jeux, gobelets, matériel de bricolage...).

Le nouveau poste de dépenses qui concerne la gestion de l'administratif des Ressources humaines par Only RH (paies, arrêt maladie, avenant aux contrats) est de 4 582,10€.

Les adhésions et le paiement des heures consommées s'élèvent à 6 7232,46 € avec 643,85 € d'impayés. Plusieurs relances ont été faites au sujet d'impayés ce qui a permis de bien diminuer ce montant. La Mairie peut intervenir pour des impayés le cas échéant.

La garderie a bénéficié de 7 000€ de subvention de la mairie cette année, au lieu de 5000€ les années précédentes.

Le résultat de l'exercice septembre 2022-Aout 2023 est de + 1 336.14 €.

Il n'y a pas de changement de tarification prévue pour cette année : le tarif de la minute est à 0,07€. Concernant la première demi-heure du matin (7h/7h30) et la dernière demi-heure du soir (18h30/19h), le tarif est à 0,08€ par minute. L'adhésion reste à 20€.

3. Déménagement

La cantine a déménagé dans les nouveaux locaux en octobre 2023. Ceci a engendré une nouvelle organisation à mettre en place au niveau de la garderie que ce soit au niveau du mobilier, du ménage des locaux, des trousse de secours pour les PAI à apporter en double pour en laisser une à la cantine et une à la garderie (les parents concernés ont été contactés).

Au sujet du ménage des locaux, il était géré par la Mairie car il s'agissait également des locaux de la cantine. Depuis le déménagement de la cantine, nous devons organiser également ce poste. L'organisation est en cours, certaines personnes se sont proposées mais il est à noter que cela engendrera des frais supplémentaires : matériel de ménage, salaires des employés.

La date du déménagement de la garderie est prévue au plus tôt en janvier 2024 mais sans certitude car des travaux sont encore en cours.

L'organisation du déménagement reste encore à définir.

Au sujet des locaux actuels de la garderie, leur utilisation future n'est pas encore déterminée.

4. Avenir de l'association

Comme nous le signalons depuis une année, les membres du bureau actuels font leur dernier mandat cette année. Nous avons dans l'idée de prévoir une année pour fonctionner avec le nouveau éventuel mais nous n'avons pas eu de candidature. Nous avons fait une réunion à ce sujet en juin 2023.

A ce jour, il y a donc trois postes à pourvoir : Président, Trésorier, Secrétaire. Les candidatures sont à nous transmettre sur le mail de la garderie avant 31 janvier 2024 dernier délai. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

S'il n'y a pas de parents intéressés, l'association sera clôturée, et à ce jour, il est envisagé que ce soit l'organisme F.O.L 74 qui reprenne la gestion de la garderie, avec le centre de loisirs à venir. L'équipe d'animateurs restera la même.

En revanche, quels seront les tarifs ?

Comment se dérouleront les réservations ?

Quels seront les horaires ?

Le travail effectué pour la gestion administrative, financière et du personnel de la garderie était jusque-là effectué par des parents bénévoles. Cette gestion représentera par la suite une charge financière.

Nous procédons à un dernier appel à candidatures qui se clôturera le 31 janvier 2024.

5. Election des membres du bureau

Les membres du bureau actuel se représentent et le renouvellement est accepté à l'unanimité.

Pour information, 8 familles adhérentes étaient présentes ce jour sur les 136 familles adhérentes de la garderie.

Nous remercions toutes les personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 21h10.

Fanny Degenève.
Présidente

Caroline Gebus
Trésorière

Angélique Franchet
Gestionnaire du logiciel

Corinne Ribas
Secrétaire

